

■ **Fondation pour la Prévoyance professionnelle obligatoire en faveur du personnel des services externes de La Genevoise, Compagnie d'Assurances sur la vie et de La Genevoise, Compagnie Générale d'Assurances**, à Genève (FOSC du 25.07.2003, p. 6). Les pouvoirs de Fischer Rico et Gutmann Bruno, jusqu'ici membres du conseil, sont radiés. Heidelberger Theodor, de Soleure, à Gebenstorf, et Willi Alain, de Bâle, à Bottmingen, membres du conseil, signent collectivement à deux avec Bättig Josef ou Ritter Kurt ou Künzler Marcel.

Journal no 4475 du 07.04.2004
(02213914 / CH-660.0.766.985-2)